

Procès-verbal du conseil municipal
du 27 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil. Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

Présents : DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, BOSSOUTROT Karim, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, PAILLON Laure, PARDON Nicole, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou,

Absents excusés : COURT Roland (ayant donné pouvoir à DREVET Pierre), ODIN Corinne (ayant donné pouvoir à CHAZELLE Patrice), VITTOZ Suzanne (ayant donné pouvoir à CHARLES Christian)

Absent : ROCHE Laetitia

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire soumet une question complémentaire à porter à l'ordre du jour : approbation de la convention de servitudes ENEDIS.

Accord unanime du conseil municipal pour délibérer sur ce point.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 30 septembre 2022 :

POUR : 14 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Souscription d'un emprunt

CONTENU

Présentation par le Maire et la 1^{ère} Adjointe d'une proposition à taux fixe de la Caisse d'Epargne pour un montant de 300.000 € avec échéances constantes annuelles, pour le financement de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du Bourg :

- durée 7 ans au taux de 2,52 %
- ou durée 10 ans au taux de 2,79 %.

Il est proposé de retenir l'offre à 7 ans au taux de 2,52 %.

DÉCISION

POUR : 12 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Monsieur MARCHAND justifie son opposition à la nature de l'opération financée par l'urgence à fournir un bâtiment de stockage au profit des associations.

3/ Approbation d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec la Sasu Storelift Distribution pour une supérette connectée « Boxy »

CONTENU

Rappel par Madame PARDON du principe de la supérette connectée, permettant aux utilisateurs de faire l'acquisition de produits du quotidien (hors alcool) et de denrées alimentaires (y compris réfrigérées) par le biais d'une application « Boxy ».

Proposition de l'installer près de l'aire de jeux, à l'angle du parking, proche du mur du riverain.
Présentation des conditions d'autorisation (durée, entretien, redevance) portées dans la convention, et précision du terrassement à charge de la société propriétaire du container.
Installation courant 1^{er} trimestre 2023.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

4/ Adhésion SAGE : service d'assistance à la gestion énergétique

CONTENU

Madame PARDON propose d'adhérer à cette compétence optionnelle du SIEL – territoire d'énergie Loire, avec effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

L'objectif est de réaliser un suivi annuel des consommations d'énergie des bâtiments de la commune (hors eau), d'obtenir des préconisations pour des économies et d'optimiser la gestion de l'énergie.

Présentation des conditions : contribution financière, gamme de modules, accompagnement et communication.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

5/ Approbation du rapport définitif de la CLECT

CONTENU

Suite au transfert de nouvelles charges de voirie à LFA (une partie du Chemin de Malinfêtre, soit 553 m depuis le local technique de Boën jusqu'à la station intercommunale), il convient d'approuver la modification des attributions de compensation : 16.065,75 € à partir de 2023, contre 17.054,44 € en 2022.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

6/ Approbation de la convention de reversement de la taxe d'aménagement

CONTENU

Rappel du contexte de l'article 109 de la loi de finances pour 2022 visant à modifier les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI, et l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la TA à l'intercommunalité.

Présentation retenu par LFA du principe de reversement des communes à son profit :

- fixation du taux à 25 % du produit de TA perçu chaque année,
- affectation du produit de TA reversé à LFA :
 - 60 % pour financer le développement économique,
 - 40 % pour abonder le fonds de soutien à l'investissement des communes.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

7/ Approbation de la convention de servitudes ENEDIS

CONTENU

Présentation de la demande d'ENEDIS d'établir une servitude de tréfonds sur les parcelles B 946 au Perrier et B 1062 à la Tuilerie, propriétés de la commune : sur une bande de 3 m de large pour une canalisation souterraine sur une longueur de 640 m, pour la pose d'un câble électrique souterrain haute tension, en vue des travaux visant l'implantation du champ photovoltaïque de la Société VALECO.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

8/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- Réponse au problème d'assainissement chez M. Jean-Pierre CHAUX, Avenue des Bourgs : accord pour l'installation d'un clapet anti-retour, suite au diagnostic du technicien LFA.
- Le point sur l'avancée des travaux sur site des anciennes lagunes. Essai d'étanchéité à venir. Durée de l'assèchement prévue d'un an avant remblai et nivellement du terrain.
- Vidéo-surveillance : maillage autour de Boën par équipement de 8 communes alentour. 6 sites (avec répartition de 11 caméras) retenus pour le village. Le prestataire gère l'implantation -après étude de l'utilité et de la nature de la caméra- et les autorisations.
- Validation en conseil communautaire du transfert de gestion du gymnase et des centres de loisirs à la commune de Boën. Proposition de Mme PARDON d'intégrer le comité de pilotage.
- Gestion énergétique : 19° programmés dans l'ensemble des bâtiments communaux. Communication à faire. Réflexion sur la modification de l'extinction de l'éclairage public, ainsi que la façade de la mairie.
- Rappel de la problématique d'accès pour la livraison de la menuiserie PEYRON.
- Containers devant le mur d'entraînement du tennis : voir à les déplacer.
- Rappel cérémonie du 11 novembre. Invitation des enfants de l'école, avec lanternes fournies par la collectivité.
- Commission de travail à constituer : évolution des bâtiments communaux liée à la fréquentation de l'école / cantine ; gestion-réduction de la consommation en eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET.

Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christian CHARLES, the secretary of the meeting.